



Comment puis-je vous aider ?



JOANE TURGEON, Directrice générale

CLAUDINE THIBAudeau, Responsable
du soutien clinique et de la formation

MISSION DE SOS VIOLENCE CONJUGALE

L'objectif général de SOS est de contribuer à la sécurité des victimes de violence conjugale en offrant, en tout temps, des services d'accueil, d'évaluation, d'information, de soutien et de référence à toute la population du Québec.



SOS
VIOLENCE
CONJUGALE

- ➔ Près de 30 ans d'existence
- ➔ Services bilingues, gratuits, anonymes et confidentiels
- ➔ 24h sur 24 – 7 jours sur 7
- ➔ 25 000 appels par année
- ➔ Près de 6 500 demandes d'hébergement par année





SOS VIOLENCE CONJUGALE : RESSOURCE ESSENTIELLE

Grâce à SOS, les victimes de violence conjugale
n'ont **qu'un seul numéro de téléphone** à composer

1-800-363-9010

pour entrer directement en contact avec toutes les
ressources susceptibles de répondre à leur besoins :

MAISONS D'HÉBERGEMENT, POLICIERS, CENTRE DE FEMMES,
CENTRES DE CRISE, RESSOURCES POUR HOMMES VIOLENTS,
CAVAC, CALACS, CLSC, DPJ, CIUSSS, CISSS, ETC.

CLIENTÈLES DE SOS VIOLENCE CONJUGALE

- Femmes victimes de violence conjugale
- Enfants exposés à la violence conjugale
- Proches des victimes et des agresseurs
- Hommes violents demandant de l'aide ou non
- Intervenants de première, deuxième et troisième ligne
- Intervenant-es sociaux
- Intervenant-es médicaux
- Intervenants judiciaires
- Intervenants communautaires

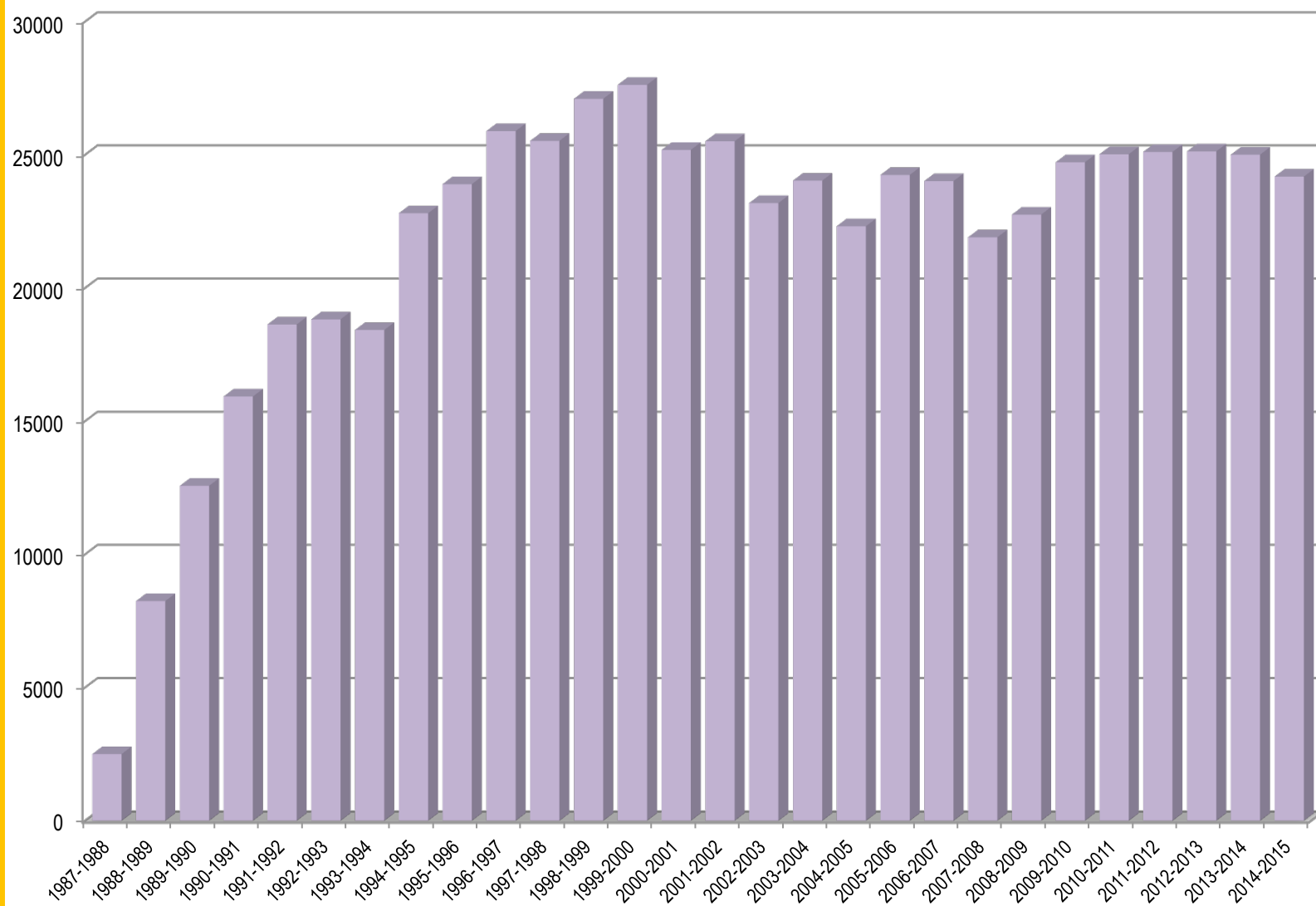
BESOINS DES VICTIMES qui s'adressent à SOS violence conjugale

- Assurer leur sécurité immédiate en situation d'urgence
- Trouver rapidement refuge avec leurs enfants
- Parler de leur relation avec quelqu'un qui comprend
- Trouver du soutien et obtenir de l'aide concrète
- Mieux cerner ce qui leur arrive
- Être accompagnées dans leurs démarches
- Obtenir de l'aide lorsque la violence persiste malgré la rupture
- Trouver des moyens concrets pour réorganiser leur vie
- etc.

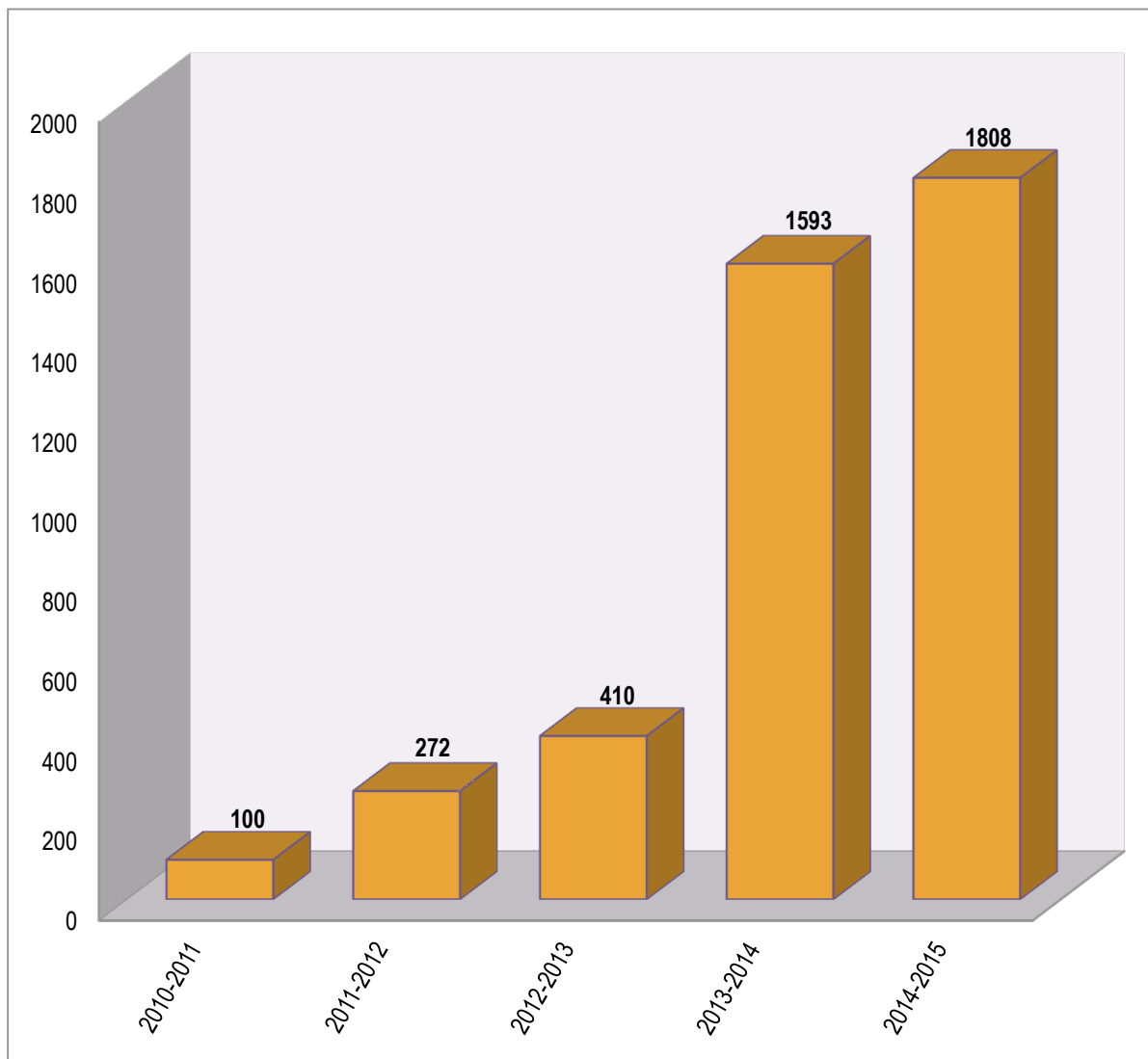
RAISONS POUR LESQUELLES UNE FEMME PEUT AVOIR BESOIN D'UN REFUGE

- ➔ **Son conjoint la menace ;**
 - ➔ **Elle a peur pour elle-même ou pour ses enfants ;**
 - ➔ **Elle veut fuir une situation de violence physique ;**
 - ➔ **Elle veut fuir une situation de violence psychologique, verbale ou autre ;**
 - ➔ **Elle a eu une grave dispute avec son conjoint ;**
 - ➔ **Ses proches craignent pour sa vie ;**
 - ➔ **Son ex-conjoint la harcèle et la suit ;**
- etc.**

PROGRESSION DU NOMBRE D'APPELS



PROGRESSION DU NOMBRE DE COURRIELS



ÉVALUATION DES SITUATIONS DE VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale peut être physique, mais aussi non physique : psychologique, verbale, émotionnelle, financière, judiciaire, etc.

Une victime peut être en grand danger sans avoir identifié sa situation comme de la violence conjugale

Une victime peut fuir une situation de violence actuelle, ou être déjà séparée et tenter de se protéger du harcèlement et des menaces de son ex-conjoint

Un danger réel peut persister après la séparation

Une victime peut être en danger même si les tribunaux n'ont pas reconnu sa victimisation

RÔLE DE L'INTERVENANTE

- **Accueillir** chaleureusement les victimes sans jugement et en respectant la confidentialité
- **Évaluer** la situation en vérifiant prioritairement l'imminence d'un danger
- **Reconnaître** la dynamique de la violence conjugale
- **Prendre le temps de comprendre** les victimes
- **Cerner** les besoins des victimes
- **Transmettre** des renseignements pratiques
- **Identifier** les ressources adéquates et **faire une référence personnalisée**

QUELQUES RÉALISATIONS EN PARTENARIAT

- Membre fondateur de plusieurs organismes dont la **Maison des femmes sourdes** de Montréal, la **Table de concertation en violence conjugale de Montréal**, la **Maison d'Athéna**, etc.
- Marrainage du projet de mise sur pied de **Communic'action**, le service qui permet d'informer rapidement les victimes de violence conjugale des conditions de remise en liberté lorsque leur conjoint violent est arrêté
- Collaboration à l'implantation de la **Ligne Aide Abus Aînés**
- Soutien au développement d'une **ligne d'urgence au Cameroun**
- etc.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET LES MARIAGES FORCÉS

collaboration avec la Belgique

Partager avec les partenaires de Belgique les définitions et les notions de base de cette problématique étroitement liée à la violence conjugale et familiale

Mieux comprendre la réalité des mariages forcés

Mieux accueillir, soutenir et référer les femmes aux prises avec de telles situations

Connaître les enjeux individuels, communautaires et sociaux reliés aux mariages forcés

Développer des outils qui pourront être diffusés dans les deux pays



COLLABORATION AVEC LES POLICIERS EN CONTEXTE DE DISPARITION

La violence conjugale oblige fréquemment des femmes à quitter de toute urgence leur domicile pour se réfugier en Maison d'hébergement.

Pour assurer leur sécurité, certaines de ces femmes choisissent de ne divulguer aucune information sur cette démarche aux personnes de leur entourage.

Il arrive donc que des proches, inquiets, s'adressent aux services policiers pour signaler leur disparition.



PROTOCOLE EN MATIÈRE DE DISPARITIONS les Maisons d'hébergement, les Services policiers et SOS

Le Protocole de collaboration en matière de disparitions en contexte de violence conjugale est utilisé lorsqu'une femme est portée disparue et que l'enquêteur a des raisons de croire qu'elle pourrait s'être réfugiée en Maison d'hébergement.

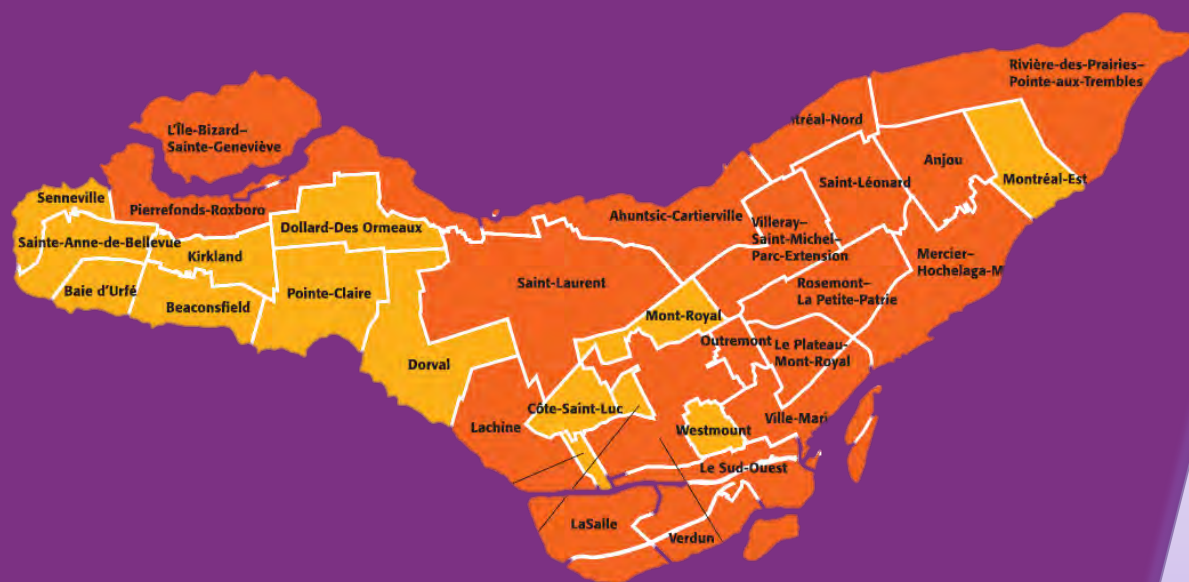
Le Protocole de collaboration en matière de disparitions en contexte de violence conjugale est utilisé lorsqu'une femme est portée disparue et que l'enquêteur a des raisons

OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROTOCOLE

- ➔ Mettre fin aux recherches policières lorsqu'une femme portée disparue a trouvé refuge dans une Maison d'hébergement ;
- ➔ Assurer la sécurité des femmes victimes de violence conjugale qui se réfugient dans les Maisons d'hébergement avec ou sans leurs enfants en protégeant la confidentialité du lieu d'hébergement ;
- ➔ Permettre aux femmes victimes de violence conjugale d'obtenir le nom de l'enquêteur et le numéro d'événement lorsque quelqu'un s'adresse aux policiers pour les retrouver ;
- ➔ Permettre aux femmes victimes de violence conjugale de savoir qui s'est adressé aux Services policiers pour les rechercher ;
- ➔ Éviter aux femmes victimes de violence conjugale qui trouvent refuge en Maison d'hébergement certaines conséquences légales pouvant être causées par leur disparition.

ÉLARGISSEMENT GÉOGRAPHIQUE DU PROTOCOLE

Région couverte par le Protocole :
ÎLE DE MONTRÉAL



Actuellement,
toute demande
de recherche
sur le territoire
de la Ville de Montréal
doit transiter
par le SPVM.

ÉLARGISSEMENT GÉOGRAPHIQUE DU PROTOCOLE

Régions ciblées pour
l'élargissement :
tout le territoire du QUÉBEC



TOURNÉE DES RÉGIONS DU QUÉBEC

Résultats

Augmentation de la visibilité de *SOS violence conjugale* et de ses services dans les 11 régions visitées

Consolidation de la collaboration entre *SOS violence conjugale* et ses partenaires des régions

Réflexion collective et mobilisation des différents acteurs en violence conjugale autour de situations concrètes

Amélioration des services aux clientèles touchées par la violence conjugale

Meilleure identification des difficultés particulières rencontrées par certaines victimes de violence

Réflexion sur les enjeux émergents de la problématique de la violence conjugale

ENJEUX ÉMERGENTS DE LA PROBLÉMATIQUE constatés par SOS violence conjugale



ENJEUX ÉMERGENTS EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

Plaintes croisées retenues pour l'agresseur et rejetées pour la victime

Femmes victimes de violence conjugale qui perdent la garde de leurs enfants contre un père violent envers elles ou leurs enfants

Avocats ou tribunaux qui reprochent à des mères d'être allées en Maison avec leurs enfants ou d'avoir porté plainte contre le père

Victimes de violence conjugale accusées de l'enlèvement de leurs enfants alors qu'elles fuient la violence conjugale ou la violence envers leurs enfants

Manque de places dans les ressources d'hébergement, particulièrement pour les femmes victimes de violence conjugale sans enfant

Épuisement des victimes de violence conjugale devant subir une situation de violence post-séparation qui perdure depuis plusieurs années

Difficulté de trouver de l'aide lorsque les répercussions de la violence conjugale se poursuivent longtemps

